

Présent document : RENOUELEMENT

NO POLICE : GAP-00668

LE CONTRAT : Du : 24-03-2005 au : 24-03-2006 Date de modification :  
0h01, Heure normale à l'adresse postale de l'Assuré désigné stipulée au présent contrat.

de l'assuré :  
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CLUB AZUR - PAVILLON 330

**SOMMAIRE DES GARANTIES (SUITE)**

Formulaire	Garantie	Règle prop. Franchise	Montant d'assurance
DF 1360F	Exclusion terrorisme		Inclus
			Prime : 3 842\$
			Frais : 75\$
			Total : 3 917\$

Ce contrat contient une ou des clause(s) pouvant limiter le montant de l'indemnité.

En foi de quoi, l'Assureur a exécuté et atteste ces présentes, mais cette police ne sera valide que si elle est contresignée par un représentant autorisé de l'Assureur.

Votre courtier : 24  
TREMBLAY ASSURANCE LTÉE  
575, rue De Quen, C.P. 460  
Alma, (Québec)  
G9B 5V9

COPIE DU CLIENT  
Imprimé le 26/04/2005

TREMBLAY ASSURANCE LTÉE  
PAR   
Représentant autorisé